

D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°1 du marché n° 2021T17TRPON de travaux d'amélioration de l'usine de production d'eau potable du Pont du Tech située à Argelès sur Mer

CC ACVI / SOURCES SAS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation portant sur la prestation de service juridique en matière d'assistance et de conseil en droit public,

Vu la décision du Président en date du 27 septembre 2021 autorisant l'attribution du contrat n°2021T17TRPON à l'entreprise SOURCES SAS sise 1025 Avenue Henri Becquerel – Parc Club du Millénaire 18 – 34000 MONTPELLIER (Siret n° 394 959 829 00042),

Vu le projet d'acte modificatif n°1 du contrat,

Considérant la nécessité de modifier techniquement le présent contrat par ajout d'un système de vidange de la bache de mélange,

Considérant que cet acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant les justifications du titulaire quant au retard de livraison et au protocole complémentaire d'étanchéité de la bache de mélange,

Considérant la nécessité de prolonger le présent contrat suite à un retard important de livraison et permettre de finaliser l'étanchéité de la bache de mélange,

Considérant que cet acte modificatif n°1 ne modifie en rien les éléments essentiels du contrat tel que définis dans les pièces contractuelles,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250509-DC2025-0062-CC
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°1, d'une part, de prolongation des délais du marché de 296 jours, et d'autre part, d'augmentation du montant du marché n°2021T17TRPON pour intégrer les prestations de l'ajout d'un système de vidange de la bâche de mélange, par **SOURCES SAS** sise 1025 Avenue Henri Becquerel – Parc Club du Millénaire 18 – 34000 MONTPELLIER (Siret n° 394 959 829 00042), et ce pour un montant en plus-value de l'ordre de **3 724.00€-HT (trois mille sept cent vingt-quatre euros HT**, TVA en vigueur en sus), soit un écart de +0.74% introduit par cet acte modificatif n°1,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la non application des pénalités de retard au titulaire,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°1,

ARTICLE 4 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

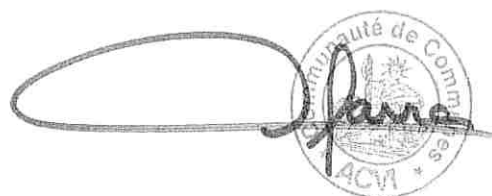
ARTICLE 5 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/05/2025,

Le président

Antoine PARRA

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Antoine Parra', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACV' at the bottom, with a central emblem.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS
3 Impasse Charlemagne
BP90103
66700 ARGELEX SUR MER CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

SOURCES SAS

Siège social :
12 rue Montpréau
92000 NANTERRE

Direction régionale France Sud :
1025 rue Henri Becquerel
Parc Club du Millénaire – BAT 18
34000 MONTPELLIER

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

Marché n°2021T17TRPON

Travaux d'amélioration de l'usine de production d'eau potable du Pont du Tech à Argelès sur Mer

Date de la notification du marché public : 27/09/2021

Durée d'exécution du marché public : 7 mois

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 500 000,00 € HT
- Montant TTC : 600 000,00 € HT

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

- Modification technique : Ajout d'un système de vidange de la bache de mélange :
 - o Création d'une prise en charge sur la conduite de sortie de la bache,
 - o Ajout d'une vanne,
 - o Pose d'une conduite en PEHD DN50 connectée à un regard pluvial et équipée d'un clapet de nez anti-retour.

Le montant de cette prestation supplémentaire est de 3 724 €HT.

Cette modification a une incidence sur le délai de travaux : + 2 jours.

Le délai du marché est donc porté à 7 mois et 2 jours.

La fin du délai d'exécution est donc portée au 05/03/2023.

- Modification administrative : prolongation du délai de travaux et annulation des pénalités de retard
 - o Prolongation du délai de travaux jusqu'au 26/12/2023, soit + 296 jours (suite à un retard important de livraison et à un complément d'étanchéité de la bache de mélange).
 - o Annulation des pénalités de retard précédemment appliquée, suite aux justifications du mandataire quant au retard de livraison et au protocole complémentaire d'étanchéité de la bache de mélange.

Le délai du marché est donc porté à 16 mois et 24 jours.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 724 € HT
- Montant TTC : 4 468,80 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,74%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 503 724,00 € HT
- Montant TTC : 604 468,80 € TTC

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REUA Pascal	Montpellier, le 09/05/25	 Source Direction Régionale France Sud Parc Club du Minéralier 16 1025 Av Henri Becquerel - 34000 MONTPELLE Tél: 04.67.93.32.49

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Arnaud M., le 09/05/25

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

☐ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

☐ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☐ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)